



l'organisation d'un service assurant la répurcation sur l'ensemble du territoire de la Ville, de telle manière que chaque maison soit desservie au moins une fois par semaine.

M. Babin attire l'attention sur la nécessité de rendre publique l'existence du dépôt de ferrailles, débris de verres, etc... prévu au Port au Blé.

Il est décidé qu'un avis sera publié dans la Presse pour signaler aux habitants l'existence de ce dépôt de vieilles ferrailles.

M. M. Boutin et Marot demandent de plus davantage de soin pour le maniement des poubelles. Certains ouvriers sont consciencieux, mais d'autres laissent à désirer.

M. Grandjouan prend note de ces observations, mais demande l'indulgence du Conseil, en regard que pour certaines tournées actuelles, tellement chargées, le personnel est, en fin de journée, fatigué et de ce fait même, enclin à moins respecter les seaux à ordures.

Néanmoins, il veillera pour que dans toute la mesure du possible le matériel soit respecté.

L'Ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal, avant de se séparer, se donne rendez-vous pour le samedi 5 janvier 1957 : séance à laquelle une décision définitive sera prise

La séance est ensuite levée à vingt deux heures quarante cinq minutes.

Et ont signé les membres présents:

Séance au Conseil Municipal du 5 Janvier 1957

d'An mil neuf cent cinquante sept, le samedi cinq Janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Ville de Rezé s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance spéciale, sous la présidence de M. Benézet, Maire, suivant convocation faite le trois Janvier mil neuf cent cinquante sept et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour :

Deux questions, ayant pour objet de régler définitivement le problème de l'enlèvement des ordures ménagères, sont à l'ordre du jour, à savoir :

D'une part, l'agrandissement du périmètre de collecte des ordures ménagères
D'autre part, la fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au taux unique de 65% sur le revenu foncier, avec effet du 1^{er} janvier 1957.

Étaient présents : M. Bénézet, maire ;

M. Docteur Collet, Merrand et M^{me} Gendron Clair, adjoints ;

M. M. Babin, Biron, Boutin, Garreau, Guillard, Lefort, Lubert, Marchais, Marot, Massieu, Moriceau, Neau, Olive, Plancher, Pennaneac'h, Patron, et Bessier.

Absents excusés mais ayant donné procuration pour voter en leur nom :

M. M. Barbo, Dupont et Guirion

Absents non excusés : M. M. Cassard, Glajean et Redor

Le maire ouvre la séance....

Comme il s'agit d'une séance spéciale, le dernier procès-verbal n'ayant pas été relu, M. Guillard continue avec l'accord unanime du Conseil municipal à exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Installation de M. Lefort Paul ^{me} Conseiller municipal :

M. Bénézet, maire, en ouvrant la séance et tout en souhaitant la bienvenue à M. Lefort (nouveau Conseiller municipal remplaçant M. Kerwégan démissionnaire), l'installe officiellement comme Conseiller et lui déclare qu'il jouit maintenant de tous les droits et devoirs d'un élu communal.

Le maire espère que M. Lefort apportera son concours désintéressé et clairvoyant pour la bonne administration des intérêts généraux de la ville.

M. Lefort remercie le maire pour ses aimables paroles et qu'il travaillera en âme et conscience pour le bien de la Commune.

1^o - Agrandissement du périmètre de collecte des ordures ménagères :

Le dernier Conseil avait chargé la maison Paul Grandjouan de soumettre deux projets :

- Le premier se limitant à une extension du périmètre de collecte des ordures ménagères, en tenant compte des doléances exprimées par l'ensemble des



Conseillers.

- Le deuxième projet à soumettre devait prévoir le ramassage des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la ville.

M. Grandjouan fils, avec plan à l'appui, commente les deux projets....

Plusieurs Conseillers interviennent pour obtenir des éclaircissements.

Ce sont, notamment: MM. Guillard, Biron, Plancher, Boutin et Bessier.

Le premier projet prévoit un kilométrage quotidien moyen de 51 kms 116 et un supplément ^(de tonnage) moyen journalier de 1.469 Kgs.

Il faut encore rappeler que le contrat en vigueur, aux conditions économiques du 1^{er} juillet 1955, était calculé sur un kilométrage journalier moyen de 39 Kgs 450 et un tonnage moyen journalier de 6.731 Kgs.

Le deuxième projet, qui prévoit l'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble des voies habitées de la ville, fait ressortir un kilométrage moyen journalier de 52 kms 466 et une augmentation de tonnage journalier moyen de 2.075 Kgs.

On voit tout de suite que pour desservir la quasi-totalité de la Commune, le kilométrage moyen journalier augmente seulement de un peu plus d'un kilomètre.

Par contre, le tonnage des ordures supplémentaires enlevées se chiffre à près de 600 Kgs par jour.

En parlant chiffres, l'éventuelle décision de faire la répurcation sur l'ensemble des voies habitées de la Commune donne les augmentations suivantes:

En prenant pour base les indices économiques du 1^{er} juillet 1955, le kilométrage représente une augmentation annuelle moyenne de 791.000 francs et le tonnage une augmentation moyenne annuelle de 1.726.000 francs, soit au total: 2.517.000 francs.

Il est encore précisé que le kilométrage a été vérifié et de ce fait il est conforme à la réalité.

Par contre, pour l'enlèvement des ordures ménagères, c'est une base théorique qui a servi de calcul. Pour ce calcul, on a pris pour hypothèse la présence de 4 personnes par foyer et la production annuelle par chaque habitant de 250 Kgs de déchet.

M. Merrand, à son tour, fait remarquer au Conseil que dans le projet, on dessert déjà quelques voies privées, que l'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de la Commune est une excellente chose, mais qu'il faut compter pour l'année 1957 avec une dépense variant entre 13 et 14 millions.

En effet, le prix de base au 1^{er} juillet, ramené à 8 millions de francs, est passé pour l'année 1956 à près de 11 millions. Si, à ce chiffre, l'on ajoute pour l'année 1957 et sur la base actuelle de l'indice économique l'augmentation

estimée à 2.500.000 francs environ, on arrive bien à une somme oscillant entre 13 et 14 millions.

Tous les Conseillers reconnaissent l'importance de la dépense.

D'autre part, un calcul approximatif fait par le secrétariat général, à la demande de M. Boutin, et dans l'hypothèse où une taxe unique, à 65 % du revenu foncier, serait instituée, prévoit une recette totale de 4.225.000 francs.

Autrement dit, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne couvrira au mieux que le tiers de la dépense.

Après quelques explications supplémentaires données par M. Grandjouan à divers Conseillers, le Conseil unanime adopte le deuxième projet, c'est-à-dire : La collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des voies habitées ^{et ce} en une ou plusieurs fois par semaine, selon le projet soumis par l'entrepreneur.

À ce moment, MM. Grandjouan, père et fils, sont remerciés pour leur dossier et quittent la salle de séance.

- 2 - Fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au taux unique de 65 % sur le revenu foncier, avec effet du premier Janvier 1957 :

Il s'agit pour le Conseil municipal de fixer un nouveau taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ou de s'en tenir au statu-quo.

De prime abord, il semble que la taxe unique lèse les habitants qui ne seront desservis qu'une seule fois par semaine.

M. Boutin fait remarquer que la taxe unique a des inconvénients et aussi des avantages, mais que, pratiquement, les deux se balancent.

Il est pour l'institution de la taxe unique.

M. Guillard admet également, qu'ainsi présentée, la taxe unique semble plus logique.

M. Biron estime que la ville étant en continuelle extension, le service de la répurcation suivra nécessairement le mouvement. Il en résultera que des rues, actuellement desservies une seule fois par semaine, risquent de voir les tournées hebdomadaires augmentées.

Le maire est également de cet avis et il propose, en accord avec les Adjointés, de porter la taxe unique à 65 % du revenu foncier, avec effet du 1^{er} janvier 1957.

Le Conseil unanime ratifie cette proposition.

Questions de détail soumises par M. M. les Conseillers Municipaux :

Avant de lever la séance, plusieurs Conseillers posent quelques questions de détail :

M. Biron rappelle sa demande de l'année dernière, c'est-à-dire la mise à disposition des présidents de groupes d'un projet de budget primitif 1957 et ce quelque temps avant la séance fixée pour la réunion du Conseil municipal.

Le maire reconnaît le bien-fondé de la demande et s'engage à fournir aux chefs de groupe politique, un projet de budget primitif, au moins 8 jours avant la date fixée pour le Conseil municipal convoqué pour le vote du budget primitif de l'Exercice 1957.

Cette réunion pourra avoir lieu le samedi 26 janvier ou alors le samedi suivant 2 février 1957.

M. Boutin attire l'attention du maire sur les boues et vases qui existent sur une partie de la rue Victor Hugo : partie dans laquelle ont été posées des canalisations d'égout.

Le maire admet cet état de faits et ajoute que le matin même il en a parlé à M. Danilo. Toutefois, poursuit-il, les intempéries et le tassement nécessaire gênent considérablement la remise en état sommaire.

Ce qui ne l'empêchera pas de revoir la question.

M. Subert fait remarquer que pour le branchement des W.C., de l'école de garçons de Rezé-bourg, à l'égout public dans la rue Jean Louis, il a vu des ouvriers mettre dans la tranchée de simples débris d'ardoise : ce qui est un non-sens.

M. Glliv signale alors un nid de poule, assez important, sur la route départementale, en face de la maison Thomson à Brestemoult.

M. Biron signale également la lenteur des travaux de pose de canalisations de gaz dans la rue J. Fraix et le borbier presque impraticable que présente cette voie.

Le maire note toutes ces indications et essayera dans toute la mesure du possible d'y pallier.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Et ont signé les membres présents :

A collection of handwritten signatures in various styles, including 'Glliv', 'Boutin', 'Subert', 'Danilo', 'M. Neau', and others, some with initials or marks above them.